



## Règlements de la Ville de Malartic

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC



### RÈGLEMENT NUMÉRO 934 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET FRAIS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 DE LA VILLE DE MALARTIC

---

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q. c. F-2.1), la Ville de Malartic peut établir une tarification pour l'utilisation de ses biens, services et frais;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance ordinaire du conseil de ville de la Ville de Malartic par Madame la conseillère, Sylvie Daigle, tenue mardi, le 26 novembre 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a été présenté le 26 novembre 2019 à une séance ordinaire du conseil de ville de la Ville de Malartic;

**À CES CAUSES**, le conseil de ville statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :

**D'ADOPTER** le «*Règlement numéro 934 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2020 de la Ville de Malartic*» et de décréter et statuer par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

#### **ARTICLE 1 - PRÉAMBULE**

---

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 - TITRE DU RÈGLEMENT**

---

Le titre du présent règlement est le « *Règlement numéro 934 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2020 de la Ville de Malartic* ».

#### **ARTICLE 3 - DÉFINITIONS**

---

Aux fins du présent règlement, les mots et termes ci-dessous signifient :

1. **Adulte** : une personne physique de plus de 18 ans;
2. **Aîné** : une personne physique de 60 ans et plus;
3. **Enfant** : une personne physique de moins de 18 ans;
4. **Étudiant** : un adulte qui est aux études à temps plein ou à temps partiel, dans une institution scolaire reconnue, et qui possède une carte d'étudiant valide;



## Règlements de la Ville de Malartic

5. **Famille** : un groupe composé d'un maximum de 6 personnes, formé d'au plus deux adultes, qui est le père, la mère, le tuteur ou le conjoint de ceux-ci et d'un nombre indéterminé d'enfants ayant un lien de parenté ou d'union avec l'adulte qui en a la charge;
6. **Non-résident** : une personne n'ayant pas d'adresse de domicile à l'intérieur du territoire de la Ville;
7. **Personne** : une personne physique;
8. **Résident** : une personne ayant une adresse de domicile à l'intérieur du territoire de la Ville;
9. **Ville** : Ville de Malartic.

### **ARTICLE 4 - TARIFICATION**

---

La tarification des biens, services ou activités est établie aux annexes 1 à 5 du présent règlement.

### **ARTICLE 5 - TAXES**

---

Les taxes applicables (TPS, TVQ ou autres) s'ajoutent aux tarifs déterminés lorsque ces derniers sont accompagnés de la mention «1».

### **ARTICLE 6 - ENTENTE OU PROTOCOLE D'ENTENTE**

---

Le présent règlement n'a pas pour effet de modifier toute entente ou protocole d'entente en vigueur au regard des tarifs exigibles en vertu du présent règlement.

### **ARTICLE 7 : RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS**

---

Le présent règlement remplace et abroge le *Règlement numéro 915 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2019 de la Ville de Malartic* ainsi que tout règlement antérieur en cette matière.

### **ARTICLE 8 - ENTRÉE EN VIGUEUR**


---

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi. Il s'applique à l'exercice financier 2020 et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION D'ADOPTION 2019-12-473, séance ordinaire du 10 décembre 2019.**

  
**MARTIN FERRON**  
**MAIRE**

  
**M<sup>e</sup> KATHY GAUTHIER**  
**GREFFIÈRE**



## Règlements de la Ville de Malartic

### CERTIFICAT DU MAIRE ET DE LA GREFFIÈRE (Loi sur les cités et villes, art. 357, 3<sup>ième</sup> al.)

Avis de motion :	26 novembre 2019
Présentation et dépôt du projet de règlement :	26 novembre 2019
Adoption :	10 décembre 2019
Publication :	10 décembre 2019
Entrée en vigueur :	1 <sup>er</sup> janvier 2020

**MARTIN FERRON**  
**MAIRE**

**M<sup>e</sup> KATHY GAUTHIER**  
**GREFFIÈRE**



## Règlements de la Ville de Malartic

### ANNEXE 1

#### LISTE DES TARIFS

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

TYPE	TARIF			
<b>Frais administratifs</b>				
Frais d'intérêt	18 % /année			
Frais d'administration <sup>1</sup>	15 %			
Frais pour chèque ou débit pré-autorisé non encaissé par une institution bancaire	45 \$			
Certificat de taxes ou autre document confirmant le solde des taxes	10 \$ par certificat ou par page, incluant les frais de télécopie ou de poste			
Frais de photocopie ou de télécopie <sup>1</sup> Noir et blanc Couleur	Celui prévu à l'article 9 du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (R.L.R.Q. A-2.1, r.3)</i>			
Frais de location de la salle du conseil <sup>1</sup>	100 \$			
<b>Célébration des mariages civils et union civiles</b>				
Frais pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile	Celui prévu à l'article 24 du <i>Tarif judiciaire en matière civile (R.L.R.Q. c. T-16, r.10)</i>			
Frais de location de la salle du conseil <sup>1</sup>	100 \$			
<b>Cimetière</b>				
<b>Prix des concessions de lots<sup>1</sup></b>				
Type de lots	30 ans	40 ans	50 ans	100 ans
Lot 2 X 4 pieds - Cercueil (bébé de 0-5 ans) - Espace pour 1 cercueil <i>Prolongation seulement</i>	125 \$	175 \$	250 \$	475 \$
Lot 4 X 4 pieds - Cercueil (bébé de 0-5 ans) - Espace pour 1 cercueil	225 \$	275 \$	350 \$	675 \$
Lot 4 X 4 pieds - Urne – Espace pour 2 urnes	225 \$	275 \$	350 \$	675 \$
Lot 4 X 8 pieds - Urne – Espace pour 3 urnes	425 \$	550 \$	675 \$	1 350 \$
Lot 4 X 8 pieds - Cercueil – Espace pour 1 cercueil et 2 urnes	425 \$	550 \$	675 \$	1 350 \$
Préarrangements Les sommes reçues doivent être placées en fidéicommiss par la Ville				
<b>Prix des inhumations et exhumations<sup>1</sup></b>				
Type de fosse (inhumation ou exhumation)				
Cercueil pour bébé (0-5 ans)	225 \$			
Urne	175 \$			
Cercueil	350 \$			
Voûte (charge supplémentaire)	175 \$			
Urne additionnelle (charge supplémentaire)	225 \$			
Limite d'urnes additionnelles :				
Lot 2 X 4 pieds : 2 urnes				
Lot 4 X 4 pieds : 2 urnes				
Lot 4 X 8 pieds : 3 urnes				
Lot 9 X 12 pieds : 8 urnes				
Supplément pour une voûte pour une urne	75 \$			
Frais d'inscription au registre (non taxables)	50 \$			

<sup>1</sup>Taxes applicables en sus

<sup>2</sup>Frais d'administration en sus



## Règlements de la Ville de Malartic

### ANNEXE 2

#### LISTE DES TARIFS

#### SERVICE INCENDIE

TYPE	TARIF	
<b>Intervention de la brigade du Service de la sécurité incendie<sup>1/2/3</sup></b>		
<b>Main-d'œuvre</b>	Taux fixe à la sortie	Taux/heure
Un officier	N/A	50 \$
4 pompiers (minimum)	N/A	160 \$
Pompier additionnel	N/A	40 \$
<b>Équipement</b>	Taux fixe à la sortie	Taux/heure
Autopompe	1 000 \$	250 \$
Unité d'équipement	500 \$	150 \$
Unité de désincarcération + poste de commandement	500 \$	150 \$
Minimum 1 heure		
Équipement perdu ou brisé	Coût de réparation ou de remplacement	
Surveillance : site incendié, déversement de produits dangereux, ou accident d'auto	Un officier et quatre pompiers	
Habit de combat (bunker) comprenant : manteau et pantalon de combat, casque, cagoule, gants et bottes	Coût à l'achat	Tarif sur 15 locations
	2 533,83 \$	170,59 \$
Appareil respiratoire (APRIA) comprenant : appareil (Scott), bouteille et masque	Coût à l'achat	Tarif sur 50 locations
	9 949,12 \$	199,50 \$
<b>Utilisation du site d'entraînement pour intervenants d'urgence de Malartic<sup>1/2</sup></b>		
<b>Service</b>		
Entraînement d'une journée		500 \$
Entraînement pour une année		1 000 \$
Formation – Site d'embrasement Simulateur d'embrasement, 4 heures (Maximum 8 candidats)		2 200 \$
Formation – Simulateur d'explosion de fumer, 4 heures (Maximum 8 candidats)		2 200 \$
Examen de l'École nationale des pompiers du Québec		225 \$/participant
Frais d'inscription pour examen		Coût réel
Location de l'autopompe		300 \$/heure
<b>Formation<sup>1/2</sup></b>		
Le taux horaire pour une formation donnée par un officier ou pompier est de 70 \$		

<sup>1</sup>Taxes applicables en sus

<sup>2</sup>Frais d'administration en sus

<sup>3</sup>La présente section s'applique à toute intervention pour l'assistance à une personne non-résidente sur le territoire de la ville.



## Règlements de la Ville de Malartic

### ANNEXE 3

#### LISTE DES TARIFS

#### SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CARTE D'ACCÈS LOISIR <sup>1</sup>		
<p>Une carte d'accès loisir est obligatoire pour s'inscrire aux activités prévues dans cette annexe. Elle est gratuite pour les résidents de Malartic et pour les résidents des villes signataires d'une entente de loisir avec la Ville de Malartic. Les tarifs annuels de la carte d'accès loisir pour les non-résidents sont de 250 \$ (individuel) et de 375 \$ (familial). Ces tarifs sont valides pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.</p>		
TYPE	TARIF	
<b>Bibliothèque<sup>1</sup></b>		
Frais de photocopie Noir et blanc Couleur	Celui prévu à l'article 9 du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (R.L.R.Q. A-2.1, r.3)</i>	
Utilisation d'internet CACI	2 \$/heure	
Location de la bibliothèque (présentation, conférence, 5@7, etc.)	<b>Organisme reconnu par la Ville</b>	<b>Autre</b>
	26,09 \$/heure	39,14 \$/heure
Frais de montage de salle	34,79 \$/heure	
<b>Centre Michel-Brière<sup>1</sup></b>		
Association de hockey mineur de VD - Location de la glace	48,41 \$/heure	
Location adulte/privé – Soir et fin de semaine	139,16 \$/heure	
Location adulte/privé – Semaine entre 8 h – 16 h	104,37 \$/heure	
Location enfant (non lucratif)	60,88 \$/heure	
Organisme reconnu par la Ville	60,88 \$/heure	
CPA Malartic	60 \$/enfant	
	<b>Organisme reconnu par la Ville</b>	<b>Autre</b>
Location tournoi, compétition, spectacle annuel	478,36 \$/jour	565,34 \$/jour
Évènement, cirque, exposition, spectacle	478,36 \$/jour	869,75 \$/jour
Location de local ou chambre	2,03 \$/pi. ca.	2,54 \$/pi. ca.
Location d'un casier	52,19 \$/saison	52,19 \$/saison
Salle multifonctionnelle (complète) *des frais additionnels de 70 \$ s'appliquent pour la période du 23 décembre au 3 janvier ainsi que lors des jours fériés reconnus par la Ville.	16,53 \$/heure	23,48 \$/heure
	86,97 \$/jour	135,68 \$/jour
Salle multifonctionnelle (demi-salle) *des frais additionnels de 70 \$ s'appliquent pour la période du 23 décembre au 3 janvier ainsi que lors des jours fériés reconnus par la Ville.	11,31 \$/heure	16,53 \$/heure
	58,28 \$/jour	86,97 \$/jour
Salle de conférence	Gratuite sur réservation au Service des loisirs et de la culture	16,53 \$/heure
		86,97 \$/jour
<b>Location projecteur avec écran ou système de son avec micro et trépied</b>	17,40 \$/jour	21,74 \$/jour
Frais de montage de salle	34,79 \$/heure	
Frais d'entretien ménager	34,79 \$/heure	



## Règlements de la Ville de Malartic

TYPE	TARIF			
	Résident ou utilisateur avec carte d'accès loisir/ non-résident (sans carte d'accès loisirs)			
Patinage libre enfant/aîné	Gratuit			
Patinage libre adulte	Gratuit			
Patinage libre famille	Gratuit			
Hockey libre pour tous	Gratuit			
Hockey libre enfant /aîné	Gratuit			
<b>Stade Osisko<sup>1</sup></b>				
	Organisme reconnu par la Ville		Autre	
Terrain, aréna, bar, lobby bar, VIP	1 000 \$/jour - 125 \$/heure		1 300 \$/jour - 160 \$/heure	
Bar et lobby bar	200 \$/jour - 50 \$/heure		320 \$/jour - 80 \$/heure	
VIP	100 \$/jour - 25 \$/heure		220 \$/jour - 55 \$/heure	
<b>Camp de jour (non taxable)</b>				
	Tarif par enfant			
	1 enfant par famille	2 enfants par famille	3 enfants par famille	4 enfants par famille
Inscription	75 \$/ semaine	69 \$/ semaine	62 \$/ semaine	58 \$/ semaine
Vente d'un T-shirt obligatoire pour le camp de jour <sup>1</sup> : 13,05 \$				
<b>Activités sportives et culturelles – enfant (non taxable)</b>				
<b>Cours de groupe</b>				
Cours natation enfant Anim'Eau				50 \$
Cours de natation Récré'Eau				65 \$
Jeune sauveteur				65 \$
Cours de groupe - enfant				6 \$/heure
Rabais 2 cours ou plus				5 \$
<b>Activités sportives et culturelles - adulte<sup>1</sup></b>				
<b>Cours de groupe par session</b>				
Cours de groupe				6,52 \$/heure
Cours de groupe spécialisé (yoga, pilates, etc.)				10,44 \$/heure
Salle de conditionnement physique				26,09 \$/mois 78,28 \$/4 mois
Rabais aîné				15 %
Rabais 2 cours ou plus				5 \$
	Résident ou utilisateur avec carte d'accès loisir <sup>1</sup>		Résident ou utilisateur avec carte d'accès loisir/ Non-résident <sup>1</sup>	
	Carte prépayée 12 fois		À la fois	
Cours de groupe – Salle de conditionnement physique	88,71 \$		7,83 \$/19,57 \$	
Cours de groupe spécialisé (yoga, pilates, etc.)	88,71 \$/6 fois		14,78 \$/36,95 \$	
Activités libres enfant et aîné	17,40 \$		1,74 \$/ 4,35 \$	
Activités libres adulte	39,14 \$		3,48 \$/ 8,70 \$	
Activités libres famille	86,97 \$		8,70 \$/ 21,74 \$	



## Règlements de la Ville de Malartic

TYPE		TARIF	
		Résident ou utilisateur avec carte d'accès loisir/ non-résident (sans carte d'accès loisirs)	
Bain libre famille		Gratuit	
<b>Location de piscine<sup>1</sup></b>			
Nombre de personnes	Nombre de préposés à la surveillance	Organisme reconnu par la Ville	Autre
		<b>TARIF</b>	
1-49	2	60,88 \$/heure	91,32 \$/heure
50-105	3	91,32 \$/heure	136,98 \$/heure
Surveillant supplémentaire		30,44 \$/heure	30,44 \$/heure
<b>Plateaux et locaux</b>			
<b>École secondaire Le Tremplin<sup>1</sup></b>			
		Organisme reconnu par la Ville <sup>2</sup>	Autre
		<b>TARIF</b>	
Gymnase B1-033		16,53 \$/heure	23,48 \$/heure
Palestre A1-035		16,53 \$/heure	23,48 \$/heure
Piscine (sans surveillance)		16,53 \$/heure	39,19 \$/heure
Cafétéria A1-002 et Place publique A1-067		16,53 \$/heure	23,48 \$/heure
Local de danse A1-065		16,53 \$/heure	23,48 \$/heure
Terrain de soccer		16,53 \$/heure	23,48 \$/heure
Frais de gardien de sécurité (minimum 4 heures)		30,44 \$/heure	
Frais de montage de salle		34,79 \$/heure	
Frais d'entretien ménager		34,79 \$/heure	
<b>École Des Explorateurs<sup>1</sup></b>			
		Organisme reconnu par la Ville <sup>2</sup>	Autre
Gymnase		16,53 \$/heure	23,48 \$/heure
Salle des dîneurs		16,53 \$/heure	23,48 \$/heure
Frais de montage de salle		34,79 \$/heure	
Frais d'entretien ménager		34,79 \$/heure	
<b>Terrains de tennis<sup>1</sup></b>			
		Organisme reconnu par la Ville <sup>2</sup>	Autre
2 courts		7,83 \$/heure 43,49 \$/jour	11,30 \$/heure 86,97 \$/jour
4 courts		15,66 \$/heure 86,97 \$/jour	22,61 \$/heure 135,68 \$/jour
<b>Parc du Belvédère<sup>1</sup></b>			
		Organisme reconnu par la Ville <sup>2</sup>	Autre
Terrain de Baseball (La location du pavillon n'est pas incluse)		Partie : 21,74 \$ 1 jour : 86,97 \$ 3 jours : 173,95 \$	Partie : 34,79 \$ 1 jour : 173,95 \$ 3 jours : 347,90 \$
Pavillon 70 places sans tables 45 places avec tables		16,53 \$/heure 1 jour : 86,97 \$ 3 jours : 239,18 \$	23,48 \$/heure 1 jour : 135,68 \$ 3 jours : 347,90 \$





## Règlements de la Ville de Malartic

TYPE	TARIF	
Frais de montage de salle	34,79 \$/heure	
Frais d'entretien ménager	34,79 \$/heure	
<b>Centre culturel et récréatif Le Tremplin<sup>1</sup></b>		
Local pour un bureau administratif ou un entrepôt destiné à un organisme reconnu par la Ville	2,03 \$/pi. ca.	
<b>Salle de spectacle<sup>1</sup></b>		
	<b>Organisme reconnu par la Ville/Organisme dont la Ville est membre</b>	<b>Autre</b>
Location de la salle (minimum 4 heures) 220 places cabaret 298 places estrades	1 jour : 304,41 \$  4 h (présentation, réunion, conférence, répétition) : 200,04 \$	1 jour : 408,78 \$  4 h (présentation, réunion, conférence, répétition) : 252,23 \$
Location Lobby avec service de bar	52,19 \$/heure	56,53 \$/heure
Location Lobby	16,53 \$/heure (présentation, conférence)	23,48 \$/heure (présentation, conférence)
Réservation - acompte	20 % (minimum 20 \$)	
Frais d'annulation	10 jours ou plus (20 % du coût de location) 3 à 9 jours (50 % du coût de location) 48 heures et moins (100 % du coût de location)	
Vestiaire avec service	52,19 \$	52,19 \$
Service d'alcool aux tables	52,19 \$	52,19 \$
Directeur technique	35,66 \$/heure	35,66 \$/heure
Assistant technique ou manœuvre	26,09 \$/heure	26,09 \$/heure
Location de nappes	7,39 \$/unité	7,39 \$/unité
Location du service de billetterie	52,19 \$/300 billets : frais administratif et d'impression; et 2,15 \$ /billet vendu pour les frais Ticketaccés et de passerelle.	52,19 \$/300 billets : frais administratif et d'impression; et 3 \$ /billet vendu pour les frais Ticketaccés et de passerelle.
Frais de montage de salle	34,79 \$/heure	
Frais d'entretien ménager	34,79 \$/heure	
<b>Produits de la Salle de spectacle</b>		Tarif (taxes incluses)
	Bière canadienne	5,50 \$/unité
	Bière importée	6,50 \$/unité
	Bière microbrasserie	7 \$/unité
	Cooler	6,50 \$/unité
	Verre de vin rouge	6,25 \$/unité
	Verre de vin blanc	6,25 \$/unité
	Bouteille de vin rouge ou de vin blanc	Entre 25 \$ et 40 \$/unité
	Cocktail (1 once + jus/café)	6,50 \$/unité
	Fort 1 once de plus	2 \$/unité
	Fort Shooter	3,50 \$/unité
	Boisson gazeuse	2,50 \$/unité
	Eau	1,50 \$/unité
	Eau gazéifiée	3,25 \$/unité
	Chips	2,50 \$/unité
	Café	2,50 \$/unité

<sup>1</sup>Taxes applicables en sus.

<sup>2</sup>Tous les membres de l'organisme doivent posséder une carte d'accès loisir pour que l'organisme puisse bénéficier de ce tarif.



## Règlements de la Ville de Malartic

### ANNEXE 4

#### LISTE DES TARIFS

#### TRAVAUX PUBLICS

TYPE		TARIF	
<b>Dépôt au site des neiges usées<sup>1/2</sup></b>			
Camion (6 ou 10 roues)		8 \$/voyage	
Camion (12 roues)		9 \$/voyage	
Camion (semi-remorque)		15 \$/voyage	
<b>Main-d'œuvre et machinerie<sup>1/2</sup></b>			
(En dehors des heures normales de travail, comprend le carburant et l'entretien du véhicule, intervention facturée pour un minimum de 3 heures)			
<b>Tarif horaire</b>			
Main d'œuvre		<b>Temps régulier</b>	<b>Temps et demi</b>
Journalier		54 \$	81,10 \$
Chauffeur de camion		59,50 \$	86,50 \$
Opérateur		65 \$	97,30 \$
Contremaître / Chef d'équipe		81,10 \$	135,15 \$
<b>Machinerie ou équipement<sup>1/2</sup></b>			
<b>Type</b>		<b>Tarif horaire</b>	
Remplissage en eau d'un camion		200 \$	
Ouverture ou fermeture d'une valve d'eau en dehors des heures normales de travail		175 \$	
Bouteur sur chenille		100 \$	
Camion- arrosage		160 \$	
Camion-sableur		120 \$	
Camion semi-remorque		110 \$	
Camion-balai		180 \$	
Chargeuse		145 \$	
Écureur d'égouts		300 \$	
Nacelle		110 \$	
Niveleuse		145 \$	
Rétrocaveuse		100 \$	
Plaque vibrante		50 \$	
Souffleuse		300 \$	
Tracteur		95 \$	
Camion vaccon		300 \$	
Camion vaccon avec caméra		375 \$	
Camion 10 roues		85 \$	
Brûleur pour fissures		50 \$	
Furet (fiche)		50 \$ / jour	
Caméra portative		35 \$	

<sup>1</sup>Taxes applicables en sus

<sup>2</sup> Frais d'administration en sus



## Règlements de la Ville de Malartic

### ANNEXE 5

#### LISTE DES TARIFS

#### SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

TYPE	TARIF
<b>Permis de construction</b>	
Nouvelle construction résidentielle	1 \$/1 000 \$ de la valeur déclarée
Transformation en logement, agrandissement ou modification d'un logement existant	20 \$
Bâtiment commercial, industriel, institutionnel et agricole (construction, transformation ou agrandissement d'un bâtiment principal)	1 \$/1 000 \$ de la valeur déclarée
Construction d'une clôture, d'un muret, mur de soutènement ou piscine	20 \$
Construction, installation ou modification d'un dispositif d'évacuation et de traitement des eaux usées	50 \$
Construction, installation ou modification d'un puits d'eau potable	50 \$
<b>Permis de lotissement</b>	
Pour les dix premiers lots	20 \$
Pour chaque lot additionnel	10 \$
Cession pour fins de parc	10 % de la valeur déclarée
<b>Certificat d'autorisation</b>	
Changement d'usage ou de destination d'un immeuble	20 \$
Réparation, rénovation (toutes les catégories d'usages)	20 \$
Déplacement d'un bâtiment	150 \$
Affichage ou enseigne	20 \$
Démolition - bâtiment principal	150 \$
Démolition - autre bâtiment	20 \$
Vente de garage	10 \$
Arrosage nouvelle pelouse	20 \$
Dérogation mineure	300 \$
Modification de zonage	1 000 \$
Permis de colportage	1000 \$
Permis encan, cirque, foire ambulante	100 \$
Permis d'un feu ou d'une manifestation	20 \$
Location d'un panneau publicitaire	2 000 \$ /année
Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	75 \$
Demande d'usage conditionnel	100 \$
Coupe de béton <sup>1/2</sup>	Coût
Inspecteur en bâtiments ou technicien en urbanisme <sup>1/2</sup>	50 \$/heure
Bâtiment à arche	500 \$

<sup>1</sup> Taxes applicables en sus

<sup>2</sup> Frais d'administration en sus